

N°2023-46

CIAS VAL GUIERS
 Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

 En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11**
Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

04/12/2023

18 Conseillers Présents : REGALLET Paul, WALLE Olivier, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, JOURDAN Véronique, FERRARI Myriam, ARGOUD Yves, VERRIER Murielle, PARAVY Jean-Claude, COUDURIER Françoise, CEVOZ-MAMI Christian, BAZIN Janine, CHAPUIS Agnès, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, REVEL Luc, THIERY Ghislaine.

2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : YACONO Céline à FERRARI Myriam, ANDRE Valérie à ARGOUD Yves.

6 Conseillers Absents : PERSON Philippe, BALITRAND Anne, BARBOTIN Sonia, SEVA Jacqueline, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie.

OBJET : ESMS DE PONT DE BEAUVOISIN - TARIFS DE FONCTIONNEMENT 2024

Monsieur le Président présente les tarifs de fonctionnement au titre de l'année 2024.

Le Conseil d'Administration du CIAS VAL GUIERS fixe, à partir du 1er Janvier 2024, le tarif de fonctionnement des ESMS de Pont de Beauvoisin, de la façon suivante :

	2023	2024
LOYERS	Tarifs	Tarifs
Logement F1	858,16	888,19
Logement F1 Bis	1 043,59	1 080,12
Logement Grand F1	1 095,10	1 133,43
REPAS	Tarifs	Tarifs
Petit déjeuner	3,66	3,84
Déjeuner	10,34	11,89
Diner	5,40	5,67
Prestation repas complet	18,50	19,43
Supplément plateau	2,37	2,49
Repas du personnel	3,39	4,00
Repas invité		15,00
Par jour et résident (3 repas & gouter) que l'E.H.P.A.D reversera à la Résidence Autonomie	11,73	15,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 073-200089852-20231212-DELIB2023_46-DE

Berger
Levrault

PRESTATIONS ANNEXES		
	Tarifs	Tarifs
Buanderie personne seule	36,07	37,33
Buanderie couple	49,19	50,91
Déduction mensuelle loyer si conjoint en EHPAD	152,00	152,00
Supplément couple	54,79	56,71
Ampoule longue durée	10,30	10,66
Néon		10,00
Abattant de WC		20,00
SAAD	Tarifs	Tarifs
Heure d'aide à domicile	22,54	23,00

Les règlements et usages en vigueur, notamment les modalités de fonctionnement du restaurant, définies par la Délibération du 10 Novembre 1977, visée par Mr le Préfet de la Savoie le 05/12/1977 demeurent inchangées.

Il autorise Monsieur Le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**

CIAS Val d'Aoste
585 Route de Chamonet
73330 BELMONT-CHAMONET

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.